

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 20 AVRIL 2026
Nombre de Membres : Afférents : 11 Présents : 11 Qui ont pris part au vote : 11
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 20 avril à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 14 avril 2026.

Présents : Violette FERNANDES, Maire, Bénédicte PATRY, Madeleine HANQUIEZ, Annick RUFFIER, Vinciane HOLLIER, Yamina KECHIR, Nicolas MILLET, Nicolas ANCLIN, Jean-Claude LEBAS, Bernard CHIVAILLE, Eric FERNANDES

Excusé(s) ayant donné procuration : /

Absents : /

A été nommé(e) secrétaire : Yamina KECHIR

2026_0025 AFFECTATION DU RESULTAT 2025- BUDGET COMMUNE 22500

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 approuvé par délibération n°2026_0025 en date du 20 avril 2026 ;
Considérant qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 ;

Le Conseil municipal,

CONSTATE :

- Un excédent de fonctionnement de 135 676,09 €
- Un excédent d'investissement de 155 631,14 €
- Des restes à réaliser en dépenses de 714 768,23 €
- Des restes à réaliser en recettes de 494 013,00 €
- Un besoin de financement de la section d'investissement de 65 124,09 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801543-20260423-2026_0025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2026

DÉCIDE :

D'affecter le résultat de fonctionnement 2025 comme suit :

- Compte 1068 (recettes d'investissement) : 65 124,09 €
- Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 70 552,00 €

PRÉCISE :

- Que la somme de 65 124,09 € couvre le besoin de financement de la section d'investissement ;
- Que le solde de 70 552,00 € est reporté en fonctionnement.

DIT :

- Que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal adopte la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

En mairie, le 20 avril 2026

Le Maire

Violette FERNANDES



Le Secrétaire de Séance
Yamina KECHIR

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yamina Kechir', written over a horizontal line.